

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

3 mars 1994 – n° 1161
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Adolf Ogi est-il abonné à la Feuille fédérale ?

A supposer qu'existe réellement un fossé entre Romands et Alémaniques, il est des conseillers fédéraux qui ne font rien pour le combler. A commencer par Jean-Pascal Delamuraz, dont le coup de gueule d'un soir de votation repose sur une analyse incomplète du résultat: les Romands, certes, ont été mis en minorité par les Alémaniques, mais ils n'ont pas été vaincus, ils n'ont pas livré combat. La situation serait grave si la minorité romande ne disposait pas des moyens de se faire entendre ni de faire respecter sa sensibilité propre. Or, ce 20 février, il aurait suffi que la mobilisation romande égale celle des Alémaniques pour que l'Initiative des Alpes soit refusée. Il est parfaitement abusif de parler du rasle-bol des Romands; il serait plus juste de commenter leur indifférence face à un problème qui ne les concerne qu'indirectement. Et il est indécent de se plaindre de sa condition minoritaire quand il aurait été si facile d'imposer sa volonté à dix-huit cantons alémaniques dont le taux d'acceptation a varié de 51% (Berne) à 88% (Uri).

M. Ogi semble lui aussi préférer se complaire dans la culture des divisions plutôt que dans celle des rapprochements. Le «gel» des routes pouvant servir d'axe de transit confine au ridicule. Bien plus qu'une réaction de mauvais perdant, il s'agit de désigner du doigt les méchants écologistes; une mesure d'une rare maladresse en Valais par exemple où les réactions violentes à l'égard des défenseurs de l'environnement trouveront un nouveau prétexte pour s'exprimer. Une mesure parfaitement infondée, puisque les seuls tronçons visés par l'Initiative des Alpes étaient au nombre de quatre, par ailleurs dûment recensés par le Conseil fédéral dans son *Message relatif à l'initiative populaire «pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit»*. Le Message dit ceci: «Concrète-

ment, d'après le texte qui l'accompagne, l'initiative s'oppose aux projets suivants:

- la construction d'un deuxième tunnel routier au Gothard,
- une autoroute à quatre pistes dans le Haut-Valais,
- l'extension à quatre pistes de la route du San-Bernardino,
- l'aménagement d'un corridor pour les 40 t à travers la Suisse romande». Plus loin, le même message précise encore, dans une rédaction maladroite: «Parallèlement, [les promoteurs de l'initiative] interdiraient définitivement toute extension future du réseau actuel des routes nationales ou cantonales dans les régions alpines si ces voies de communication venaient à servir au trafic de transit». On parle bien, dans cette interprétation du texte de l'initiative, d'une extension du réseau, et non pas de son aménagement, et pour autant que l'axe visé serve au trafic de transit.

En faisant figurer dans la liste des tronçons «gelés» le col du Jaun, le col des Mosses ou la Transchablaisienne, l'Office fédéral des routes cherche moins à faire respecter le droit nouveau qu'à produire une carte de la Suisse sur laquelle figurent un maximum de routes marquées en rouge. Une mesure «préventive» qui était d'autant moins justifiée que la disposition constitutionnelle est directement applicable... par l'Office fédéral des routes lui-même. Celui-ci se prémunit en quelque sorte contre sa propre interprétation de l'initiative. Quant au parlement, qui pourrait également être amené à préciser la disposition interdisant toute augmentation de capacité des routes de transit dans la zone alpine, il est bien peu probable qu'il dépasse les vœux clairement exprimés par le comité d'initiative, repris par le Conseil fédéral dans son Message et dont l'interprétation n'a jamais été contestée.

Apprendre à gérer le conflit

La discussion sur le succès de l'Initiative des Alpes n'est pas épuisée: nous sommes en effet au cœur de la problématique de nos relations avec l'Union européenne.

LES VOTES

«INTERNATIONAUX» DE LA SUISSE

Les scrutins populaires dont le résultat influence notre politique étrangère sont rares si l'on ne tient pas compte des initiatives concernant la population étrangère ou les saisonniers.

On n'en recense aucun entre 1980 et 1985.

En 1986, l'adhésion à l'ONU est refusée par plus des trois quarts des votants et par tous les cantons. Les cantons romands ne se différencient pas des alémaniques, sauf le Jura qui enregistre le meilleur score de oui avec 40,2%.

En 1992, le peuple se prononce sur l'adhésion à la Banque mondiale et au FMI; le oui l'emporte avec 55,8% des suffrages exprimés. Tous les cantons romands ont des majorités acceptantes; ils se retrouvent en compagnie de ZH, BE, LU, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SG, GR, AG, TG, TI.

La même année, l'adhésion à l'Espace économique européen est rejetée par 50,3% des votants, 14 cantons et 4 demi-cantons. Les cantons romands sont les seuls à avoir des majorités acceptantes, par ailleurs très larges, en compagnie des deux Bâles.

(ag) Notre insertion dans l'Europe n'était pas l'enjeu premier de l'Initiative des Alpes, mais indirectement les questions du transit et du rapprochement européens étaient étroitement liées. L'intérêt du débat est là: un exercice de démocratie directe révèle-t-il un mode de fonctionnement étranger voire incompatible avec celui de l'Union européenne?

Cette divergence fondamentale serait évidemment résolue si une adhésion ou un traité international, entraînant un transfert partiel de compétences, créait une primauté du droit international, limitant de fait le droit d'initiative, comme c'est le cas à l'intérieur de la Confédération lorsqu'une disposition de droit cantonal, même voulue par le peuple, se heurte au droit fédéral. Mais nous n'en sommes pas là.

La question est de savoir si le transit alpin pose purement un problème écologique ou si le fonctionnement de la démocratie directe et le fédéralisme sont liés à la structure alpine et préalpine du pays. Le lien physique et politique est historiquement évident. On objectera, par exemple, que le droit d'initiative n'a été introduit qu'en 1890; mais il correspondait aussi bien au vœu des petits cantons conservateurs que de la gauche radicale et socialiste. L'initiative populaire constitutionnelle entièrement rédigée fut imposée par les Chambres contre l'avis du Conseil fédéral qui voulait qu'elle ne revête que la forme d'un vœu rédigé en termes généraux. Petits cantons plus gauche contre Conseil fédéral, on n'est pas loin de la composition de la majorité qui a fait aboutir l'Initiative des Alpes.

Tant que l'Union européenne fonctionne sur le mode du jacobinisme français et du libéralisme anglo-saxon, dictant à tous les mêmes règles, quelles que soient les circonstances particulières, il y aura conflit. L'Union n'admet pas ce que nous appelions l'exception légitime, c'est-à-dire le droit pour un pays de faire autrement, pour autant qu'il ne poursuive pas un intérêt égoïste, intéressé, au détriment des autres membres, par effet de concurrence déloyale.

Dans ces conditions les relations conflictuelles entre l'Union et la démocratie directe suisse sont programmées. La fête à Altdorf, le triomphe du Landamann donnant congé aux enfants des écoles pour le lendemain, lundi, comme si un Uranais avait été élu au Conseil fédéral, cette joie de tout un canton avait une forte valeur symbolique. Ce n'était pas un défi à l'Europe mais l'affirmation, basée sur des structures politiques, d'une autre manière de fonctionner.

Rien ne serait plus dangereux dès lors que de se complaire au constat de cette différence historiquement et géographiquement fondée.

La faiblesse de l'Initiative des Alpes, c'est qu'elle impose un traitement différent au camionneur étranger par rapport au camionneur suisse: Bâle – Chiasso, admis par la route; Francfort – Milan, interdit. DP l'a déjà souligné: les voitures suisses et étrangères, et les camions suisses asphyxient plus les Uranais que les camions en transit. S'il faut apprendre à gérer des relations difficiles avec l'Union, la règle de base serait que nous nous appliquions à nous-mêmes ce que nous imposons aux autres. L'Initiative des Alpes ne peut être considérée que comme une étape. S'il y a large accord pour protéger les populations alpines, ce doit être par des mesures non discriminatoires. De même, DP l'a suffisamment souligné, la règle des 28 tonnes n'est pas crédible.

Il faut donc rouvrir le dossier, préparer des concessions réciproques, bannir les inégalités de traitement suisses-étrangers. Ce sera une persuasion très difficile à mener. On mesurera à cette aune la maturité des associations et des syndicats, spécialisés dans le transport ou l'écologie: sauront-ils dépasser le corporatisme et l'idéologie?

La démocratie directe, c'est nouveau, doit être gérée aussi en fonction de notre politique extérieure. Apprentissage difficile. Dans les relations conflictuelles avec l'Europe, générées par les différences de régime politique, tous les obstacles artificiels, discriminatoires devraient être éliminés par autodiscipline. Il y a eu le lendemain de joie, de fête, les jérémiades et les coups de gueule. Politiquement on ne peut en rester là. ■

Un pas vers l'Europe

(réd) C'est Gret Haller, la socialiste bernoise présidente du Conseil national, qui l'a relevé lundi du haut de sa tribune: l'acceptation de l'Initiative des Alpes va contribuer à faire basculer la majorité alémanique qui avait rejeté la participation suisse à l'Espace économique européen.

La question de la libre circulation des marchandises avait pesé de tout son poids dans le vote du 6 décembre. Cette question partiellement réglée, et pour autant que la solution voulue par la Suisse soit finalement admise par l'Union européenne, c'est un sérieux motif de rejet qui disparaît. ■

Quelques pas qui ne font pas encore un «big bang»

(jd) L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Genève ont enfin trouvé un accord dans le domaine de l'architecture. Les cantons universitaires romands et Berne annoncent pour leur part leur intention de collaborer au sein d'une nouvelle Conférence universitaire de Suisse occidentale. Mais seuls des résultats concrets attesteront d'une véritable volonté de coordination.

**La traditionnelle
inertie
universitaire
risque bien de
compromettre la
volonté de
coordination et
d'amélioration...**

De crises en rebondissements, les discussions ont abouti. L'avenir de l'Ecole d'architecture de Genève semble maintenant arrêté. A l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) les deux premières années; à l'Université de Genève les trois suivantes pour ceux qui le voudront, et la possibilité d'une spécialisation post-grade dans les domaines de l'urbanisme et de la sauvegarde du patrimoine bâti.

L'échec d'un rêve

Ce rapprochement, les pressions bernoises y ont beaucoup contribué, même si la solution adoptée doit, en dernier ressort, bien davantage aux directions de l'EPFL et de l'Université de Genève qu'aux interventions initiales de Flavio Cotti et de Heinrich Ursprung, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche.

Bien que largement couverte par les médias, la crise — ultime ? — de l'école genevoise n'a guère mobilisé les enseignants, les étudiants et les associations professionnelles. Il n'en avait pas été de même dans les années 70 lorsque l'Université, au terme d'une évaluation approfondie, avait conclu au maintien de l'Ecole d'architecture et à l'amélioration de son intégration. Le vœu est resté pieux et malgré le rapprochement alors entamé avec la profession, malgré une politique de nominations fructueuse, l'Ecole est demeurée isolée, alors que l'Ecole polytechnique dégagait quelque peu son propre département d'architecture de l'approche trop exclusivement technicienne qui était la sienne. L'aboutissement d'aujourd'hui est l'échec d'un rêve, celui de marier la technique, l'économie et les sciences sociales, l'homme, la culture et le bâti.

Le compromis valdo-genevois qui vient d'être trouvé reste une solution bancaire. Les étudiants ne préféreront-ils pas obtenir leur diplôme là où ils ont commencé leurs études, c'est-à-dire à Lausanne ? Et comment pourront collaborer deux hautes écoles si différentes, l'une polytechnique et aux structures de pouvoir centralisées, l'autre hétéroclite et privée d'une véritable direction ?

Le choix de bon sens n'aurait-il pas dû conduire à abandonner à Lausanne la formation en architecture et à renforcer ce qui fait la spécificité genevoise, à savoir l'urbanisme

et le patrimoine bâti, sous forme d'un institut de troisième cycle soutenu par la Confédération. Mais ni l'EPFL ni l'Université de Genève ne semblaient encore prêtes aux concessions indispensables à cette redistribution des cartes. Néanmoins, sous la contrainte financière et celle des faits, l'étape d'aujourd'hui pourrait n'être que provisoire.

De leur côté, les cantons universitaires romands et Berne, flanqués des autres cantons romands et du Tessin, réunis dans la nouvelle Conférence universitaire de Suisse occidentale (Cuso), ont annoncé en fanfare un renouveau de la coopération dans le domaine des études supérieures. Une coopération souple qui doit permettre des solutions adaptées à la diversité aussi bien des situations géographiques que des matières de recherche et d'enseignement. Bon vent donc à la coopération «à géométrie variable».

Rien de très révolutionnaire

La lecture de la liste des premières tâches auxquelles va s'atteler cette nouvelle instance montre que la Cuso doit en priorité combler un énorme retard dû à la passivité des universités au cours des dernières décennies. En effet l'harmonisation de la durée et du début des semestres, des critères d'immatriculation et d'attribution des certificats et des diplômes figure à l'ordre du jour universitaire depuis près de trente ans et constitue une exigence de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles.

Rien donc là de très révolutionnaire. Par ailleurs la Cuso ne dispose ni d'un budget qui lui permettrait d'affecter des moyens financiers à la réalisation de ses objectifs — par exemple le développement de centres de gravité, unités spécialisées de recherche et d'enseignement d'une taille suffisante pour prétendre à l'excellence scientifique —, ni des compétences pour imposer des règles communes. Enfin les universités continuent de souffrir d'une absence de directions capables d'arbitrer entre les divers intérêts en présence et de trancher en dernière instance. Dans ces conditions, la volonté déclarée de coordonner les efforts pour améliorer l'efficacité des hautes écoles risque bien de se heurter à la traditionnelle inertie de l'institution universitaire. ■

Printemps de femmes

Des précisions de poids

RÉFÉRENCE

Printemps de Femmes – Wir sind so frei 1991-1993. Photographies de Monique Jacot. Genève, 1994, Saint-Gervais Editions, collection La Mémoire de l'œil.

L'ouvrage comporte une introduction de Monique Jacot et de Christiane Brunner. L'écrivaine Gabriel Werffeli donne en post-face des textes courts (des flashes) sur la condition féminine. Traduction d'Ursula Gaillard, postface de Jacques Boesch.

Les photographies seront exposées à Saint-Gervais Photographie, 5, rue du Temple, à Genève, dès le 9 mars.

(ag) Monique Jacot a relevé un vrai défi de photographie: consacrer un livre au mouvement des femmes, lancé le 14 juin 1991 par la grève, confirmé les 3 et 10 mars lors de l'élection au Conseil fédéral, prolongé jusqu'à aujourd'hui. Par la télévision, par la presse photographique, qui ont couvert les événements sous tous les angles et sur tous les plans, nous avons été saturés d'images. Était-il possible, encore, en plus, après coup, de dire quelque chose par la photographie? Tel était le défi, gagné.

L'instantané des reportages faisait vivre et participer. Le livre, avec le recul, fait prendre conscience qu'il s'est passé quelque chose qui fera date: on glisse du vécu à l'historique. Mais quel sens Monique Jacot lui confère-t-il?

Même si l'élection fédérale a théâtralisé les luttes ordinaires, ce n'est pas la dramaturgie qui prédomine. Certes, le bouclage partiel de la place Fédérale le 10 mars avec des grilles cancelées sur deux niveaux se prêtait à des images de «derrière les barreaux». Mais les sourires l'emportent sur les sifflets à roulettes.

Le mouvement féministe véhicule depuis ses origines anglaises et suffragistes une image caricaturale anguleuse et agressive. Monique Jacot superpose à la caricature une image tranquille: pas seulement le visage souriant d'une jolie fille. Il y en a, mais ce serait trop facile, mais aussi des vendeuses, des ouvrières avec casquettes de la FTMH, des femmes jeunes ou âgées: le peuple des femmes.

Il m'arrive souvent, badaud dans la rue, croisant les passants et les passantes, de me dire, bien que je n'aie pas l'âge du romantisme révolutionnaire, que jamais une secousse politique forte ne sortira de cette foule, comme si elle n'avait pas le physique de l'emploi. Or voilà que ces mêmes visages, ces mêmes corps — pas le profil ou la silhouette gauchiste type — disent quelque chose, une protestation forte. Si l'élection au Conseil fédéral permet de centrer le récit photographique avec de beaux portraits de Christiane Brunner et de Ruth Dreifuss, on est très loin des seules péripéties de la succession de René Felber: il y a, l'image va de soi, toute une profondeur de champ.

Mais la chronologie impose aussi les images du retour à l'ordre des choses. Étonnante photographie de Ruth Dreifuss, entourée d'huissiers et accompagnant une dame à chapeau, Gret Haller, présidente du Conseil national, écoutant une aubade qui leur est offerte par une fanfare, costumée style Empire, à Berne, sur la place du Théâtre vide. Mais Ruth Dreifuss sait sourire sans jamais snober les gens.

Il sera encore long le chemin. Printemps ou avant printemps? En politique il y a plus de quatre saisons. ■

(pi) L'article de la semaine dernière consacré à l'Initiative des Alpes et à l'autorisation de circuler avec des camions de 40 tonnes dans un rayon de 10 kilomètres à partir de terminaux ferroviaires contenait des inexactitudes. Nous nous étions basés sur des cartes publiées par la presse et sur une discussion avec un spécialiste de la question. Mais ces deux sources se sont révélées mal informées. Précisons donc.

● Il est possible actuellement de transporter des wagons CFF chargés sur des remorques spéciales dans un rayon de 10 kilomètres autour de la gare de transbordement. Le poids total du convoi peut dépasser 28 tonnes.

● Il est prévu d'étendre cette dérogation au transport des conteneurs utilisés en trafic combiné. Une liste de 29 terminaux à partir desquels ce transport pourrait s'effectuer a été publiée. Le Département de justice et police travaille en collaboration avec les CFF à l'élaboration de la liste définitive des terminaux auxquels une tolérance de 10 kilomètres pour les transports de 40 tonnes sera réellement accordée. On ne sait pas grand chose pour l'instant des critères de sélection qui seront retenus.

● S'il est vrai que des zones de 10 kilomètres peuvent se chevaucher, celles-ci ne pourront en aucun cas créer des couloirs, car les zones ne seront pas perméables. Le transporteur devra être en possession d'une autorisation délivrée par le canton et mentionnant le lieu de chargement et le destinataire.

● En règle générale, les camions de 40 tonnes peuvent circuler dans un rayon de 10 kilomètres à partir d'un bureau de douane. Des extensions existent à Genève où tout le canton est considéré comme zone frontière, ainsi que par exemple pour atteindre le port franc de Chavornay depuis Vallorbe, celui de Martigny depuis le tunnel du Grand-St-Bernard. Il est prévu d'adapter la zone frontière tessinoise pour permettre l'accès à la station de transbordement de Cadenazzo, au sud de Bellinzone, depuis Chiasso; cette dérogation a été convenue dans l'Accord sur le transit. Une négociation avec l'Allemagne a abouti à grouper deux zones frontières de la région bâloise, en échange de l'abandon d'une taxe spéciale introduite par ce pays comme mesure de rétorsion contre la taxe suisse sur les poids lourds.

Même ainsi limitées, les dérogations prévues créent des inégalités entre entreprises: celles situées dans une zone «à tolérance», que ce soit près de la frontière ou à moins de 10 kilomètres d'un centre de transbordement, pourront se faire livrer des conteneurs dont le poids, ajouté à celui du camion le transportant, pourra atteindre 40 tonnes. Une autre entreprise moins bien située devra supporter le coût d'un transbordement supplémentaire et de deux transports. ■

La troisième voie Lausanne-Genève

CAPACITÉ

La capacité d'une voie de chemin de fer, en l'absence de possibilités de dépassement, est déterminée par la différence de vitesse entre des convois de nature différente. On peut ainsi théoriquement faire circuler 15 à 20 trains par heure sur une ligne, pour autant que tous circulent à la même vitesse (cette capacité pourrait être augmentée avec l'adoption d'un autre système de sécurité, de type métro). En présence d'un trafic mixte (régional, direct, intercity), le trafic le plus lent occupe d'importantes capacités qui ne sont plus disponibles pour le trafic rapide. La présence d'un trafic mixte limite de fait la capacité de la ligne Lausanne-Genève à 2 trains IC, deux directs et deux régionaux par heure.

La réorganisation du trafic régional a donc pour but de libérer des capacités pour le trafic plus rapide.

(ag) Avant de discuter nos relations ferroviaires avec la France, où en sommes-nous sur le plan intérieur, où en est la planification de la troisième voie Lausanne - Genève, la ligne étant actuellement saturée ? Et question ultime: qui, politiquement, coordonne les travaux sur notre sol et les négociations extérieures ?

Le *Cheminot* (24 février) a publié une esquisse de la dernière variante de la troisième voie Lausanne - Genève étudiée par les CFF, dite variante K+.

Ce projet divise la ligne en trois tronçons. A partir de Lausanne le trafic régional n'est maintenu que jusqu'à Allaman. Entre cette localité et Coppet, la desserte régionale sera transférée sur des bus qui rabattront les voyageurs sur les gares plus importantes comme Rolle, Gland, Nyon et Coppet qui seront desservies par des trains accélérés. A partir de Coppet, une troisième voie sera créée jusqu'à Genève.

La solution est intéressante dans un souci de gestion économique. Genève qui gagne un RER ne peut être que satisfait. L'étude ne dit pas si la réduction et le transfert du trafic régional permettra de faire circuler 8 à 10 TGV supplémentaires entre Lausanne (Bussigny) et Genève. Mais les premiers calculs permettent d'affirmer que tel est le cas, avec encore une réserve suffisante de capacité.

Ce projet a été présenté le 1^{er} février à la commission des transports du Grand Conseil. Le *Cheminot* s'est autorisé de cette présentation pour publier l'état d'avancement des travaux.

On s'étonnera que cette primeur soit réservée seulement à une commission du Grand Conseil genevois. Sur un dossier aussi sensible, touchant Vaud et Genève, une coordi-

nation s'imposait. Pourquoi pas une séance commune des deux commissions parlementaires ? Et avant cela, où en est le dossier au niveau des Conseils d'Etat ? La question est donc toujours d'actualité. Qui coordonne ? ■

L'abus du droit de recours et des sociétés-écrans

(ag) Il est de bon ton dans les milieux de droite de déplorer les abus des procédures de recours naturellement attribués aux écologistes.

Paolo Bernasconi, ancien procureur du canton du Tessin, aujourd'hui avocat, a donné un autre éclairage lors d'un exposé à la sixième conférence internationale anti-corruption qui s'est tenue à Mexico. Il a été publié par la NZZ (7.2.94).

242 demandes d'entraide judiciaire ont été adressées à la Suisse par le procureur de Milan. La majorité concerne le canton du Tessin. 91 ont été déclarés recevables. Les autres font l'objet de recours. Le Tribunal cantonal tessinois et le Tribunal fédéral sont débordés. Les preuves attendues ne peuvent pas être adressées, dans les délais utiles, aux autorités d'instruction. Les accusés ou les banques ne se laissent pas retenir par l'absence de fondement de leurs recours. Il leur suffit que les recours retardent la procédure d'entraide judiciaire de deux à trois ans. Un certain nombre d'avocats sont devenus les spécialistes de ces combats retardataires.

Paolo Bernasconi a profité de dénoncer, une fois de plus, le rôle des pavillons de complaisance bancaire, les sociétés *off shore* (Liechtenstein, Jersey, Guernesey, Irlande, Bahamas, Bermuda, Panama, Virgin Islands, Cayman Islands). Des comptes sont ouverts en Suisse ou au Luxembourg à partir de sociétés boîtes aux lettres créées dans ces pays. En 25 ans Bernasconi a toujours retrouvé cette constellation et ces écrans dans des cas lourds de criminalité économique ou de drogue. Or ces canaux sont tolérés parce qu'ils sont utilisés par les fraudeurs du fisc; ce faisant ils peuvent être utilisés aussi par les spécialistes de la corruption et du marché de la drogue.

Or on n'entend jamais les partisans d'une politique dure de répression contre le trafic de la drogue attaquer l'attitude des banques qui pour ne pas gêner l'évasion fiscale offrent, par une complicité de fait, les moyens de recycler l'argent criminel.

Une mesure simple serait un bouclage sévère des pavillons de complaisance bancaire. Quelle effrayante hypocrisie dans le refus d'agir en ce domaine, quelle démission de l'ordre international. ■

MÉDIAS

Le service de presse du Parti socialiste suisse paraît désormais aussi en français sous la forme d'une revue au format A5. Il est bimensuel, sauf en juillet et août, et il y a aussi des éditions spéciales à la veille de scrutins fédéraux.

Handels-Zeitung a publié un article du spécialiste Herbert Bruderer sur la mort des journaux. Un tableau des concentrations depuis juin 1992 signale la disparition des trois quotidiens de gauche, de deux quotidiens catholiques et d'un quotidien sans lien idéologique, sans tenir compte de la fusion des deux quotidiens jurassiens.

L'INVITÉ DE DP

L'art de faire croire

Le désengagement de l'Etat en Grande-Bretagne a été une opération très lucrative pour le gouvernement. Mais il n'en résulte pas un recul significatif de l'Etat sur l'économie... Le vide réglementaire appelle la reréglementation sous d'autres formes.

JEAN-PIERRE GHELFI

économiste

La politique, c'est l'art de faire croire. Trouver des idées qui permettent de penser qu'on a la solution pour réformer la gestion de l'économie et le fonctionnement de l'Etat, avec pour objectif d'améliorer la vie des gens.

Faire croire: hier le communisme, actuellement le néolibéralisme. C'est certainement l'Angleterre de Margaret Thatcher et de John Major qui a conduit depuis 1979 le plus systématiquement une telle politique. Avec quels résultats ? Une étude parue dans la *Revue française d'administration publique* apporte un éclairage passionnant*.

L'arme la plus importante, la plus visible et la plus radicale des conservateurs dans leur tentative de redéfinir la frontière entre l'Etat et le marché, écrit son auteur, est indiscutablement le programme de privatisations, qui a pris plusieurs formes:

- supprimer ou réduire des services publics pour ouvrir de nouveaux champs au secteur privé;
- réduire les ressources d'organismes financés par des fonds publics pour les contraindre à rechercher des financements complémentaires dans le secteur privé;
- augmenter la contribution des consommateurs au financement des biens collectifs;
- inciter le secteur privé à participer à des investissements publics;
- promouvoir la création d'entreprises mixtes (public-privé);
- transférer au secteur privé des compétences publiques;
- introduire les principes d'efficacité du management privé dans le secteur public;
- recruter des managers du secteur privé pour diriger des entreprises publiques;
- assouplir les monopoles légaux pour permettre l'arrivée du secteur privé;
- céder contractuellement des services publics au secteur privé;
- vendre des filiales d'entreprises appartenant à l'Etat;
- vendre tout ou partie des actions d'entreprises publiques afin de les privatiser.

Ont été touchées aussi bien les collectivités locales et régionales, que les administrations centrales et les entreprises d'Etat.

Moins d'Etat

Tous ces efforts pour aboutir à quoi ? Des opérations au total très lucratives pour le gouvernement qui a encaissé plus de 33 milliards de livres sterling entre 1979 et 1991 (soit près de 100 milliards de francs au taux de change moyen sur cette période).

En résulte-t-il pour autant un recul significatif

de l'Etat sur l'économie. Certes, moins d'entreprises publiques et moins d'employés d'Etat. Mais moins d'Etat ? On discernerait au contraire, dans certains secteurs, un interventionnisme plus pointilleux découlant d'une surveillance accrue de l'utilisation de l'argent des contribuables.

La déréglementation financière de la City (le «big bang») est progressivement remplacée par une étroite surveillance juridique de l'Etat, inquiet des scandales et des excès financiers. Une forme de déréglementation provoque presque inévitablement un besoin de reréglementation.

Les contradictions de la politique de privatisation vont plus loin encore. Pour réussir ces opérations, il fallait que les entreprises attirent les acheteurs. Elles devaient donc présenter un bilan tout à fait sain. Donc avant de vendre, on faisait la démonstration que les entreprises publiques pouvaient être parfaitement bien gérées.

Attirant mais absurde

La privatisation des grands monopoles ou semi-monopoles publics (eau, gaz, électricité, télécommunications) n'a pas modifié la situation, puisqu'ils sont simplement devenus des monopoles ou semi-monopoles privés. Situation très attirante pour un investisseur, mais particulièrement absurde en regard d'une politique qui proclame les vertus de la concurrence dans un marché libre.

Une bonne partie des activités privatisées n'en continue pas moins de répondre à des besoins collectifs locaux, régionaux ou nationaux. D'où un nouvel encadrement juridique dont certains PDG des entreprises privatisées commencent à se plaindre. Tout se passe comme si l'Etat, privé de moyens d'intervention directe, cherchait à compenser par des moyens indirects.

L'opposition de rationalités différentes reste irréductible: «les leçons d'un programme radical de privatisations sont claires: des contraintes électorales, régionales, nationales, économiques et industrielles empêchent un recul trop brutal de l'Etat et peuvent même l'inciter à renforcer à certains égards sa présence. L'économie peut se débarrasser d'un Etat trop proche et trop direct dans ses interventions. Mais rendue plus hybride et plus réglementée, elle retrouve le même Etat plus discret, plus indirect, plus ignorant mais non moins contraignant». ■

* Vincent Wright, professeur au Nuffield College, Oxford: «L'avenir de l'Etat dans une économie de marché».

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Ghelfi
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

COURRIER

Il n'a pas été transigé avec les exigences qualitatives de la TSR

**RAYMOND
VOUILLAMOZ**

directeur du programme
de la Télévision suisse
romande

A propos de l'article
«Justice en marge»,
DP n° 1158 du 10 février.

Votre propos, directement inspiré de la prise de position de M. Michel Glardon, auquel vous aviez précédemment livré vos colonnes, est totalement infondé.

Vous vous bornez à critiquer le principe conceptuel de cette émission, ainsi que les règles qui régissent son déroulement, alors que l'accès à l'ensemble de ces paramètres avait évidemment été donné à M. Michel Glardon, qui les avait librement acceptés.

Je retiens pour ma part que le sujet choisi a été traité exhaustivement, dans des conditions de parfaite dignité, contrairement à ce qui peut avoir cours, sous la forme de reality-show, produits par des chaînes concurrentes.

M. Glardon, dont le mode de pensée, sur ce sujet, est apparemment minoritaire, a pu en toute liberté exprimer les réserves qu'appelait, selon lui, la motion de son adversaire, M. Thierry Béguin, procureur général du canton de Neuchâtel.

Dans ce contexte, il était plus que légitime de découvrir la nature des sentiments éprouvés par les victimes, dont le législateur fédéral a considéré que les intérêts étaient trop souvent négligés. D'où la promulgation de la récente loi d'aide aux victimes d'infractions.

Votre souci d'orienter la réflexion de vos lec-

teurs commandait, à mon sens, le rappel des conditions dans lesquelles M. Glardon avait fait l'objet de cette invitation: une cassette de l'émission précédente lui avait été adressée, aux fins de visionnement, et les règles du jeu auxquelles il a — il faut le rappeler une fois encore — librement souscrit, lui avaient été clairement exposées.

Votre suggestion, à peine voilée, de recourir à la «déposition» de l'astrologue du sadique de Romont donne à penser, quant à l'idée que se fait votre rédacteur d'un produit audiovisuel crédible.

Je vous laisse au surplus à vos réserves de principe, qu'apparemment l'opinion ne partage pas, s'il faut en croire la satisfaction des téléspectateurs exprimée notamment par les sondages et les indices de satisfaction.

Même s'ils n'ont pas valeur de règle absolue, ils forment ma conviction, qu'en la circonstance, il n'a pas été transigé avec les exigences qualitatives que nous tentons d'insuffler à l'ensemble de nos programmes.

(*réd*) Il ne suffit pas que les participants à une émission en acceptent les règles pour que celles-ci soient justes. Le débat est d'autant plus justifié sur ce sujet que la forme de l'émission en question prend la justice pour modèle. Enfin, on ne saurait opposer des «réserves de principe» à l'indice de satisfaction des téléspectateurs. Les premières font partie d'un débat sur un sujet grave; le second donne une indication sur la manière dont la présentation de ce débat a été perçue par le public. ■

Prévention

DR ODETTE MASSON

A l'heure où sont signalées des lenteurs passées dans le fonctionnement de l'Office fédéral de la santé publique, il est utile à des fins préventives d'en relever d'autres, actuelles, d'autant qu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences létales identiques à celles entraînées par le sang contaminé par le virus du sida.

Le 19 octobre 1993 un délégué de l'Office fédéral de la santé publique annonçait dans l'émission «A bon entendeur» de la Télévision suisse romande, que des ventes de préservatifs non conformes aux normes de sécurité se poursuivraient en Suisse en distributeurs jusqu'en 1995, faute de dispositifs légaux disponibles pour les stopper.

Est ainsi tolérée la vente d'environ 300 000 préservatifs dangereux par année jusqu'en 1995. La protection d'usagers qui, utilisant des préservatifs, se pensent à l'abri, exige que dans ce cas les arguments éthiques et scientifiques prennent le pas sur des considérations juridiques et économiques, et qu'une mesure soit prise immédiatement pour arrêter ce commerce mortifère. ■

La sécurité à un franc

(*réd*) La question soulevée par notre correspondante se pose hélas dans les mêmes termes en France. Ainsi, dans une opération de marketing dont les ministres de ce pays ont le secret, le préservatif à un franc a été mis sur le marché fin 1993, dans le but de supprimer la barrière du prix et de proposer un produit accessible aux jeunes. Ces préservatifs ont le label NF (Norme française), qui tolère 3 défauts par lot de 315. Ce qui signifie plus de 40 000 préservatifs potentiellement défectueux sur les 4 millions vendus à un franc depuis le début de l'opération.

Si cette norme de qualité était admissible tant que les capotes n'étaient qu'un moyen de contraception, elle devient intolérable quand il s'agit de prévenir la transmission du virus du sida.

Rappelons qu'en Suisse pour l'instant, seuls les préservatifs portant le label «ok» sont contrôlés et correspondent à des normes de sécurité sévères. Les autres peuvent être vendus librement et ne sont soumis à aucun contrôle. ■

Au choix: déménager ou arrêter de fumer. Ou les deux

La fumée du tabac est dangereuse pour la santé. La pollution atmosphérique aussi.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le *Fait Médical* a publié un numéro spécial consacré au thème environnement et santé (n° 23, août 1993); à commander à APLIM, Bugnon 27, 1005 Lausanne.

Une introduction sur les méthodes d'étude des effets de la pollution sur la santé se trouve dans *Experientia* du 15 septembre 1993: «Effects of atmospheric pollution on human health» de H.U. Wanner, Institut d'hygiène, EPFZ.

(ge) Durant la session de travaux pratiques d'anatomie consacrée au poumon, on extrait fréquemment un organe noirci et rabougri. La question se pose: fumeur? habitant d'une grande ville? mineur? ou les trois à la fois? Hélas la réponse est loin d'être simple, si l'on excepte les affections de certaines catégories professionnelles spécifiques (paysans, peintres en carrosserie, boulangers). Que la pollution de l'air affecte la santé est facilement concevable; mais comme l'espérance de vie a continué d'augmenter dans les pays pollués, beaucoup ont minimisé les effets de la pollution. En fait, il n'y a pas de maladie spécifique due à la pollution de l'air; les différents polluants (dioxydes d'azote et de soufre, poussières en suspension, ozone) sont des irritants; chaque irritant peut avoir des effets cumulés dans le temps et interagir avec les autres en synergie ou en compétition; il n'y a pas de concentration critique en deça de laquelle il n'y aurait pas d'effet nocif; les valeurs limites sont des valeurs politico-scientifiques représentant à la fois un but à atteindre et un risque acceptable (les bronchites chroniques ne doivent pas affecter plus de 2% de la population). S'ajoute encore (mais pas algébriquement, hélas) la *indoor pollution*, fumée active ou passive, air vicié des appartements; nous sommes en présence d'un système multifactoriel et non linéaire, difficile d'analyse et facile d'extrapolations.

Ainsi du Touring Club Suisse (TCS-Info 7/94): «Nonobstant [l'amélioration de la qualité de l'air], la "mauvaise qualité de l'air" continue à servir d'argument pour expliquer les affections des voies respiratoires». On oublie l'effet dans la durée: si ces quelques dernières années les concentrations des principaux irritants n'ont pas augmenté, beaucoup de gens ont vécu de nombreuses années dans des concentrations bien plus élevées. La «science» doit avouer que la responsabilité de l'augmentation des affections respiratoires n'est pas due à un seul facteur, ce qui permet aux fumeurs d'invoquer les gaz d'échappement, et aux automobilistes d'incriminer les graminées (rhume des foin). Alors que le lobby auto fait état de «sensibles améliorations de la qualité de l'air» (TCS-Info 8/94), la très récente étude du Fonds national (PNR 26), bien que préliminaire, arrive à point. Elle suggère que les polluants atmosphériques, même en faible concentration, ont un effet nocif sur la santé. Nous citons: «Les craintes émises avant cette étude que les concentrations en polluants comparativement

faibles en Suisse ne permettraient pas d'établir de relations de cause à effet claires [entre pollution de l'air et santé] ne se sont pas confirmées».

L'étude est fondée sur près de 10 000 adultes de huit régions (Aarau, Bâle, Davos, Genève, Lugano, Montana, Payerne et Wald-ZH). Dans toutes les régions, les teneurs en ozone dépassent la valeur limite, mais pour les dioxydes d'azote et de soufre, ainsi que pour les poussières en suspension, les régions rurales sont bien mieux loties que les villes. En utilisant un modèle linéaire, l'étude prédit par exemple une perte de capacité pulmonaire (3 à 5 litres selon les individus) d'environ 6% si l'on déménage de Montana à Genève.

En fait, les Suisses ont l'air bien malades; près du quart sont essoufflés après un effort physique (mais quel rapport causal avec la pollution de l'air? Nous manquons d'exercice!); 18% ont le rhume, etc. L'augmentation de certains troubles respiratoires peut aussi être prédite de manière linéaire par une augmentation de polluants individuels (et en négligeant leur interaction); ainsi le déménagement de tout à l'heure augmenterait votre risque de rhinite (rhume) d'environ 16%, de toux chronique d'environ 10%. L'étude inclut l'influence de la fumée (aspect complexe, puisqu'il y a des fumeurs, des ex-fumeurs, des non-fumeurs exposés à la fumée, et des non-fumeurs non exposés!) Fumer augmente votre risque de toux matinale de 600% si vous êtes un homme et de 300% si vous êtes une femme. Si, homme, vous arrêtez de fumer, la fréquence de toux matinale est encore de 70% plus élevée que celle d'un non-fumeur; la fumée passive entraîne une augmentation de 60%. Ce sont de tels chiffres (variables selon l'affection et le sexe) qui font dire au corps médical que «la majeure partie des troubles est à mettre sur le compte d'une pollution en milieu fermé par la fumée de cigarettes» (*Le Fait Médical*, étude de cas, p. 8).

Même si la fumée est une source importante d'affections, il reste d'excellentes raisons de poursuivre nos efforts d'amélioration de la qualité de l'air: effets mesurables sur la santé même dans des faibles concentrations de polluants, effets sur la santé à long terme, aggravation des manifestations d'une maladie préexistante; mais aussi les gaz à effet de serre: pour maintenir la concentration de dioxyde de carbone à son niveau atmosphérique actuel il faudrait une réduction des émissions de 60 à 80 %. ■